

«ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS ET LES INTERCOMMUNALITÉS»

Le Service d'Aménagement Territorial (SAT) est à la disposition des collectivités pour les accompagner dans des domaines très variés.

Il assure avant tout un rôle de conseil pour l'intégration et la mise en cohérence des politiques publiques prioritaires dans les projets .

Les services du siège ont un rôle d'expertise. Le SAT les mobilise selon les besoins.

Ce que vous pouvez attendre du SAT

Un appui dans les domaines pour lesquels nous disposons de compétences éprouvées :

- aménagement du territoire et urbanisme durable
- développement et amélioration de l'offre de logements
- préservation des milieux naturels et agricoles
- transition énergétique
- organisation des services d'instruction de l'application du droit des sols

Dans ces domaines, nous pouvons vous aider pour :

- réaliser ou faire réaliser un diagnostic
- analyser la faisabilité d'un projet et rechercher des solutions adaptées
- bâtir des cahiers des charges
- réfléchir aux échelles pertinentes d'exercice des compétences
- organiser la concertation avec les partenaires, en vue de favoriser la concrétisation de votre projet

Quels principes guident notre action ?

Le SAT aide à la décision des élus.

Grâce à sa connaissance du territoire, il apporte des éléments objectifs pour permettre aux élus :

- d'identifier les enjeux et les actions à mener
- d'établir un partenariat efficace avec les principaux acteurs du territoire.

Le SAT est un facilitateur de projets.

Son conseil permet à la collectivité de connaître les scénarios possibles pour décliner les politiques publiques prioritaires.

A titre d'exemple, le SAT peut :

- accompagner les collectivités dans le suivi des projets à enjeux, qui nécessitent la coordination des différents acteurs publics,
- assister les collectivités dans leurs relations avec les bureaux d'études (documents d'urbanisme, diagnostic territorial, études spécifiques) via un partage de la connaissance du territoire, des apports méthodologiques sur les procédures réglementaires, etc.)
- inciter à la participation à des appels à projets, pour positionner le territoire sur des thématiques porteuses et novatrices
- conseiller les collectivités confrontées à des difficultés particulières (risques naturels, sols pollués, ...)

Si vous souhaitez l'assistance du SAT, nous vous invitons à nous contacter au 01 34 35 48 00.
Pour un premier échange qui nous permettra de cerner vos attentes, de vous proposer un mode d'intervention adapté et de définir l'équipe qui vous accompagnera.



Se rendre au SAT en transport en commun :

- Station RER A Cergy St Christophe puis
- bus n°40 direction La Siaule, arrêt Rond Point du Cèdre.

